



**MARCHE PUBLIC DE SERVICES**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**L'entité adjudicatrice :**

**Grand Port Maritime de Bordeaux  
152, quai de Bacalan  
CS 41320  
33082 BORDEAUX CEDEX**

---

**Pompage et entretien des cuves hydrocarburées, eaux usées et eaux de mer sur les engins flottants du GPMB**

---

**Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.**

**Date et heure limites de remise des offres : le lundi 09 novembre 2026 à 12h00**  
**Date et heure limites pour poser des questions : le vendredi 30 octobre 2026 à 12h00**

**En application des dispositions prévues à l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, les documents des candidats (candidature et offre) sont transmis par voie électronique sur le profil acheteur. Les différents échanges et communications en cours de procédure interviennent également par voie électronique.**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| Article 1 - Acheteur .....                                                    | 3  |
| Article 2 - Objet de la consultation.....                                     | 3  |
| 2-1-Objet du contrat .....                                                    | 3  |
| 2-2-Procédure de passation.....                                               | 3  |
| 2-3-Forme du contrat .....                                                    | 4  |
| Article 3 - Dispositions générales .....                                      | 4  |
| 3-1-Décomposition du contrat.....                                             | 4  |
| 3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution .....                                | 4  |
| 3-3-Modalités de financement et de paiement.....                              | 4  |
| 3-4-Forme juridique de l'attributaire .....                                   | 4  |
| 3-5-Délai de validité des propositions .....                                  | 4  |
| 3-6-Variantes.....                                                            | 5  |
| Article 4 - Dossier de consultation .....                                     | 5  |
| 4-1-Contenu du dossier de consultation .....                                  | 5  |
| 4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique ..... | 5  |
| 4-3-Modification de détail au dossier de consultation .....                   | 5  |
| 4-4-Visite des lieux.....                                                     | 5  |
| Article 5 - Présentation des propositions .....                               | 6  |
| 5-1-Documents à produire .....                                                | 6  |
| 5-2-Langue de rédaction des propositions .....                                | 7  |
| 5-3-Unité monétaire .....                                                     | 7  |
| 5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis .....                            | 7  |
| 5-5-Signature de l'offre.....                                                 | 8  |
| Article 6 - Jugement des propositions .....                                   | 9  |
| Article 7 - Renseignements complémentaires .....                              | 10 |

## Article 1 - Acheteur

### L'entité adjudicatrice :

GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX  
152, quai de Bacalan  
CS 41320  
33082 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05 56 90 58 00  
Télécopie : 05 56 90 58 97  
Site internet : [www.bordeaux-port.fr](http://www.bordeaux-port.fr)

## Article 2 - Objet de la consultation

### 2-1-Objet du contrat

La consultation porte sur les prestations suivantes :

**Pompage et entretien des cuves hydrocarburées, eaux usées et eaux de mer sur les engins de dragage, avec la collecte, le transport et le traitement des déchets.**

Le parc de navires du GPMB est composé de :

- 2 dragues : l'Anita Conti et l'Ostréa
- 2 vedettes : l'Arbalestrille et l'Astrolabe

#### Interventions périodiques sur les engins de dragage :

- ❖ Interventions hebdomadaires sur les dragues Anita Conti (essentiellement le mardi matin) et l'Ostréa : vidange de cuves contenant des eaux hydrocarburées et/ou eaux usées (eaux grises et eaux noires) ;
- ❖ Interventions aux arrêts techniques, principalement en avril, juillet et décembre : vidange et nettoyage des cuves contenant des eaux hydrocarburées et/ou eaux de mer et/ou eaux usées

Ces interventions périodiques sont à compléter d'interventions ponctuelles à la demande tout au long de l'année et en particulier sur les 2 vedettes.

#### A titre indicatif, les prestations porteront sur les volumes suivants :

- Le volume des eaux hydrocarburées à traiter sera compris aux alentours de 500 tonnes pour 4 ans et réparti comme suit :
  - 85% sur la drague Anita Conti ;
  - 15% sur la drague l'Ostréa
- Le volume des eaux usées à traiter sera aux alentours de 3 800 m<sup>3</sup> pour 4 ans et réparti comme suit :
  - 70% sur la drague Anita Conti ;
  - 30% sur la drague L'Ostréa.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal : 90913000-0 : Services de nettoyage de cuves et de réservoirs

L'attention des candidats est attirée sur la mise en œuvre d'éléments à caractère environnemental dans les conditions d'exécution de l'accord-cadre, en application de l'article R2111-10 du Code de la commande publique et de l'article 7 du CCAG et définis à l'article 3 du CCAP.

### 2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

## 2-3-Forme du contrat

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

| Lot        | Montant<br>Minimum | Montant<br>Maximum |
|------------|--------------------|--------------------|
| Lot unique | 0.00 € HT          | 490 000 € HT       |

## Article 3 - Dispositions générales

### 3-1-Décomposition du contrat

L'accord-cadre fait l'objet d'un lot unique pour le motif suivant :

- La nature des prestations attendues ne permet pas d'identifier des prestations distinctes.

### 3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution

La durée de validité de l'accord-cadre est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle court à compter de la date d'effet indiquée sur la lettre de notification pour une durée de 48 mois.

Le délai d'exécution des prestations sera précisé dans la demande de réservation.

Des marchés négociés pourront être passés ultérieurement, en application de l'article R2122-7 du Code de la commande publique.

### 3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera selon les modalités suivantes :

- Mode de financement : Fonds propres du GPMB.
- Mode de paiement : Virement bancaire.
- Délai de paiement : 30 jours.

### 3-4-Forme juridique de l'attributaire

Le marché sera conclu :

- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés.

La forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises, en cas d'attribution de l'accord-cadre, pourra être celle du groupement conjoint si les membres du groupement identifient précisément dans l'offre les prestations que chacun des membres s'engage à exécuter. Dans ce cas, le candidat devra préciser la répartition détaillée des prestations entre les cotraitants et les prix correspondants.

A défaut, la forme juridique que devra revêtir le groupement sera le groupement solidaire au motif que les prestations ne sont pas individualisées.

L'entité adjudicatrice interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 1° du Code de la commande publique.

En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

### 3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### **3-6-Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

## **Article 4 - Dossier de consultation**

### **4-1-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le règlement de la consultation,
- L'acte d'engagement,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes éventuelles,
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU);
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE);
- Le cadre de la notice technique,
- Formulaires DC1, DC2 et DC4.

### **4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, l'entité adjudicatrice met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

### **4-3-Modification de détail au dossier de consultation**

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard quatre (4) jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **4-4-Visite des lieux**

Dans le cadre de la préparation de leur réponse, les candidats peuvent visiter les lieux d'exécution de l'accord-cadre.

Sur demande, il est possible de prélever un échantillon des eaux hydrocarburées si le candidat souhaite connaître avec précision la nature des déchets pour affiner sa proposition de prix de traitement à la tonne qui sera mentionnée dans le bordereau des prix unitaires.

Les candidats auront la possibilité d'effectuer cette visite jusqu'à 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Pour cela, contacter : Jean-Marc GUILLERMIN au 06.29.87.10.81 pour obtenir un rendez-vous

## Article 5 - Présentation des propositions

### 5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

#### Justificatifs candidature

*Les candidats sont invités à utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) fournis sur notre profil acheteur ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature.  
Le DUME sera rédigé en langue française.*

#### - Lettre de candidature (DC1 ou équivalent)

- Lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature est signée par le représentant du candidat, et en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants

- Une déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à 5 et L2141-7 à 10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-10 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

- Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet,

- Le cas échéant, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.

#### - Déclaration du candidat (DC2 ou équivalent)

Pour apprécier l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat :

- Autorisation préfectorale pour le transport ou négoce et courtage de déchets

Pour apprécier la capacité économique et financière du candidat :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat ainsi que le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles.

Pour apprécier la capacité technique et professionnelle du candidat :

- Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;

- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché ;

- Liste des prestations similaires exécutées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

***Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (cotraitant, sous-traitant), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. (DC2 déclaration du candidat)***

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, **le candidat produit obligatoirement un engagement écrit de l'opérateur économique. (Habilitation en cas de cotraitance, DC4 ou engagement du sous-traitant).**

## **Contenu de l'offre**

- Acte d'engagement : cadre joint à compléter sans modification, par le(s) représentant(s) habilité(s) de l'entreprise.

En cas de recours à la sous-traitance, le candidat doit compléter cet acte d'engagement en l'accompagnant de formulaires DC4 complétés à raison d'un formulaire par sous-traitant,

- Bordereau de prix unitaires (BPU),
- Détail quantitatif estimatif (DQE) servant au jugement des offres,
- Mémoire technique établi sur la base de la notice technique, fournie au DCE, précisant notamment :
  - Les moyens matériels et humains
  - Les moyens et garanties pour assurer la sécurité des interventions et du personnel
  - Les délais d'interventionJoindre un rapport d'intervention type et le centre de traitement des déchets agréé (nom et adresse)
  - Rendement quantité par heure
  - Performances environnementales

### **5-2-Langue de rédaction des propositions**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **5-3-Unité monétaire**

L'entité adjudicatrice conclura l'accord-cadre dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

### **5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis**

**Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du code de la commande publique, les candidats doivent déposer leur pli dématérialisé sur le profil acheteur. La transmission d'un pli papier n'est plus autorisée.**

#### **Dépôt électronique sur le profil acheteur :**

Les candidats déposent leur pli, comprenant leur candidature et leur offre, par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Les candidats ne devront pas utiliser le format .exe ainsi que les développements effectués à l'aide de " macros ". Les candidats pourront aussi regrouper plusieurs fichiers sous forme d'une archive compressée au format ZIP (\*.zip).

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature électronique, le soumissionnaire doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). À défaut de certificat, les soumissionnaires sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le soumissionnaire est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé. La signature doit être visible.

**ATTENTION : PREVOIR UN DELAI RAISONNABLE AVANT L'HEURE LIMITE POUR LES DEPOTS ELECTRONIQUES**

Les offres seront transmises avant la date et heure indiquées dans le présent règlement.

**Les candidats rencontrant un problème lors du dépôt de leur pli devront impérativement s'adresser au support du profil acheteur dont les coordonnées sont indiquées sur la page d'accueil de celui-ci.**

**Remise d'une copie de sauvegarde :**

Parallèlement à l'envoi électronique de leur dossier sur le profil acheteur, les candidats peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde, transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD - clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli cacheté et comporte obligatoirement les mentions suivantes :

- "Copie de sauvegarde",
- Nom ou dénomination du candidat,
- "Affaire n°26S13 - Pompage et entretien des cuves hydrocarburées, eaux usées et eaux de mer sur les engins flottants du GPMB - NE PAS OUVRIR ".

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, cette dernière pourra être ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique,
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Les candidats transmettent, par pli recommandé, leur copie de sauvegarde à l'adresse suivante :

**Grand Port Maritime de Bordeaux**  
Commande Publique  
152, quai de Bacalan  
CS 41320  
33082 BORDEAUX CEDEX

**5-5-Signature de l'offre**

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que **l'acheteur accepte les offres sans signature électronique.**

Cette signature sera demandée ultérieurement au candidat retenu lors de l'attribution du contrat.

Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le soumissionnaire s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le soumissionnaire s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le soumissionnaire ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée.

## Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

### Critères de sélection des candidatures :

1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques

### Critères de jugement des offres :

#### 1. Prix des prestations (pondération : 50)

L'appréciation du critère prix est établie de la façon suivante :

(Offre la moins-disante/offre jugée) x 50

#### 2. Valeur technique (pondération : 40)

Au regard de la notice technique portant notamment sur :

- Les moyens matériels (10)
- Les délais d'intervention (10)
- Les rendements (10)
- Les moyens humains (5)
- Garantie de sécurité (5)

#### 3. Performance environnementale (pondération : 10) :

- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport et au traitement
- Utilisation de véhicules à faibles émissions ou optimisation des tournées de collecte
- Prévention des déversements accidentels pendant la collecte et le transport

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

### Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu :

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme attributaire de l'accord-cadre qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'entité adjudicatrice. A savoir, à minima :

- L'attestation de vigilance URSSAF datant de moins de 6 mois,
- Une attestation fiscale ou de régularité fiscale datant de moins de 6 mois,
- La liste des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L 5221-2 du code du Travail.
- Habilitation du mandataire par les autres membres du groupement et les conditions de cette habilitation
- Un IBAN correspondant au compte renseigné à l'acte d'engagement
- Les attestations d'assurance en cours de validité

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'entité adjudicatrice peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le soumissionnaire précise toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

## Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, avant 12h00, une demande sur le profil acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Si le candidat n'est pas en capacité de transmettre sa question sur le profil acheteur, il la transmet, par courriel, à l'adresse suivante : [marches@bordeaux-port.fr](mailto:marches@bordeaux-port.fr)

### **Rappel:**

**Pour toutes questions relatives au profil acheteur ou au dépôt de pli dématérialisé, les candidats s'adresseront directement au support du profil acheteur - Rubrique « Aide-Assistance »**

### **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Bordeaux  
9 rue Tastet  
CS 21490  
33063 Bordeaux Cedex  
Téléphone : 05 56 99 38 00  
Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr)  
Télécopie : 05 56 24 39 03  
Site internet : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>